



**Association AV2E Vivre à l'Esplanade de l'Europe,
12 Esplanade de l'Europe 34000 MONTPELLIER
av2e@hotmail.fr**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2016

Salle polyvalente Espace Jacques 1^{er} d'Aragon

Présents ou représentés : 40

Granier, Lordet , Fourquier Théo, Biondi, Hadi, Noel, Bortnyk, Niel, Morlier, Lieby Morlier, Millet, Gaurel, Launiau, Herman, Belley, Herald, Bruguier, Mounier, Lebled, Loudhini, Cuadrado, Pigot, Pelletier, Benezech, Fourquier Nat, Fourquier Jérôme, Bonnaire , Fourtet, Lavastre, Blanquer, Dabin, Grosset, Grenet, Condé, Palacio, Blanc, Hnatkow, Bogaert, Poirier, Lejus-Real, soit 40 personnes.

Le quorum est atteint ; l'assemblée peut valablement délibérer.

La présidente ouvre la séance à 17h45

ORDRE DU JOUR :

1) Rapport d'activité et actions envisagées :

Elles sont listées dans le document joint à la convocation. Beaucoup de courriers aux élus avec (nouveau par rapport à l'an dernier) quelques réponses : Des visites sur site également.

Nos priorités ne changent pas : la propreté, (les poubelles devant les bars et les restaurants), les nuisances dues à la présence des bars, l'environnement de la résidence, les toilettes de la TAM,

Notre adhésion à l'association Droit au Sommeil nous a permis de bénéficier d'informations fort intéressantes qui figurent sur son site et de participer à une réunion le 4 mai dernier avec Mme Roussel Galiana adjointe au maire chargée du commerce et de l'occupation du domaine public.

Nous avons -enfin- obtenu une réponse à la question que nous posons depuis plus de deux ans et concernant le statut des terrasses des bars.

Ceux-ci ont une autorisation renouvelable tous les ans qui les oblige à respecter l'arrêté municipal N° 180 de 2012 (dont nous avons eu confirmation qu'il était toujours en vigueur) mais dont les gérants n'ont jamais entendu parler !

Démocratie participative

La Mairie a lancé cette initiative en avril 2015. Un 1^{er} choix était effectué par tirage au sort A Port Juvénal une seule personne a été tirée au sort et elle n'a, à ce jour, pas été convoquée pour une seule réunion. Ensuite, les associations et personnes qui le désiraient pouvaient se porter candidates. L'AV2E l'a été, mais n'a pas été retenue. A titre individuel, Mme Loudhini, J-P Noël...ont été candidats. Seul J-P Noël a intégré la commission urbanisme.. Lors de la dernière réunion de quartier C Loudhini a posé la question de la réalité de

cette démocratie participative ce qui a donné lieu à une vive réaction du Maire dont c'est un des sujets de campagne. Pourtant il n'y a rien sur le site de la mairie sur la vie de ces comités de quartiers

J-P Noël nous donne un résumé des projets de sa commission

Le Vivre ensemble présente 2 aspects

Le vivre ensemble actuel

Les nuisances durables avec leurs conséquences sociétales.....

Exemple : en entreprise la norme bruit est plafonnée à 80 décibels, mais pour les bars.....c'est 90.

Le rôle de la Mairie est d'agir dans l'intérêt général.

Quelles sont donc les finalités de l'intérêt général ?

Pour le dégager un consensus est nécessaire, base d'une coexistence pacifique.

Bars

Nous avons rencontrés dernièrement -à leur demande-les deux gérants qui souhaitent manifestement avoir de bonnes relations avec nous.

Lors de notre rencontre ils nous ont confirmé qu'ils bénéficient, pour les terrasses, d'une occupation temporaire du domaine public renouvelable annuellement

Par contre ils n'ont jamais entendu parler de l'arrêté 180 de mai 2012 réglementant l'occupation du domaine urbain par les terrasses et étalages, ce qui témoigne de la volonté de la mairie de le faire respecter...

Cependant il est nécessaire de rappeler que notre but n'est pas le maintien des bars mais leur départ car le lieu où ils sont implantés n'est pas adapté à la vie des résidents de port Juvénal qui en supportent les nuisances

La note jointe à la convocation en décrit les tenants et aboutissants

C'est un dossier que nous continuerons à défendre

Le rapport oral et d'activité est adopté

2) Rapport financier :

En l'absence du trésorier, absent pour raisons de santé il est présenté par la présidente. Le solde du compte est de 3041,11 €. A la date du 7 juin 2016, déduction faite des factures non encore réglées :

Ce rapport est adopté.

3) Recueil des démissions et candidatures éventuelles :

2 personnes se portent candidats :

Steven MORLER (entrée 10) M LEGUS REALI (entrée 23)

Et intègrent le Conseil d'administration de l'AV2E.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h.

La présidente



Christine LOUDHINI

Le secrétaire



Bernard FOURTET